



t o u s e n s e m b l e , n o u s b â t i s s o n s l ' a v e n i r

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir ses membres.
- Élaborer et maintenir des qualifications pour ses membres.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts aux enseignantes et aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Veiller à la formation continue de ses membres.
- Établir et faire observer des normes d'exercice et un code d'éthique à l'intention de ses membres.

- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres et faire enquête sur ces plaintes, ainsi que traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, fournir et agréer des programmes de formation menant à des qualifications additionnelles qui seront ajoutées à la carte de compétence, y compris, sans toutefois s'y limiter, la qualification d'agente ou d'agent de supervision, ainsi que délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces qualifications additionnelles.
- Communiquer avec le public au nom de ses membres.
- Exécuter des tâches additionnelles décrites par les règlements.

Dans l'exercice de son mandat, l'Ordre a le devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.

TABLE DES MATIÈRES

Conseil	D E U X
Mot de la présidente	T R O I S
Mot de la registrateur	Q U A T R E
Rapports des comités	S I X
Transparence financière	D O U Z E
Rapport du vérificateur	Q U A T O R Z E
Bilan	Q U A T O R Z E
Résultats et avoir des membres	Q U I N Z E
Évolution de la situation financière	Q U I N Z E
Statistiques	D I X - S E P T





**P r e m i è r e
r a n g é e**

Nancy Hutcheson
Larry Capstick
Sandi Bell
Donna Marie Kennedy
(présidente)
Margaret Wilson (registrature)
John Cruickshank (vice-président)
Solette Gelberg

**R a n g é e
d u c e n t r e**

Nicholas Myrhorod
Frances Thorne
Kathleen McFadyen
Diane Leblovic
Cecilia Reynolds
David Somer
Anthony Saldanha
Karen Mitchell
Clarice West-Hobbs
Lynn Daigneault
Marilyn Laframboise

**R a n g é e
d u f o n d**

George Merrett
Frances Hill
Harry Mulvale
Margaret Dempsey
Michel Gravelle
John Slade
Wayne Cornack
Doug Carter
Paul Charron
Alfred Lorenzi
William Rogers

A b s e n t s

Liz Barkley
Jackie Breithaupt
Pierre Calvé

**N o m m é s
u l t é r i e u r e m e n t**

Jean Hanson
Stan Shapson

Il semble inutile de rappeler que la profession enseignante a derrière elle une histoire longue et remarquable. Les enseignantes et les enseignants ont toujours été considérés comme des professionnels. Or, après 30 ans de commissions royales, nous avons enfin un loi qui donne un statut professionnel à l'enseignement.

En mai dernier, la création de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario constitue une autre mention pour notre distinguée profession. Mention importante, s'il en est une.

L'Ordre est l'organisme d'autoréglementation le plus important au pays. Il compte 165 000 membres. Le conseil se divise en 11 comités. Bref, le travail ne manque pas. Pourtant, en une année seulement, tant a été accompli.

La transparence aux yeux du public est un élément clé du mandat de l'Ordre. Les membres du public au conseil ont fait preuve d'une bonne compréhension de notre profession. En effet, chaque membre du conseil reconnaît l'importance de travailler dans l'intérêt du public et dans l'intérêt de la profession. Il faut souligner la somme de travail accompli par les membres du conseil, d'autant plus que leur travail est bénévole et que chacun d'entre eux a des responsabilités personnelles et professionnelles en plus de celles à l'Ordre.

Des débats à la table du conseil? Oui, il y en a eu. Les échanges ont parfois même été fort animés. Néanmoins, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'affirme que le conseil a été extrêmement productif, notamment en mettant au point une politique et des procédures rationnelles pour ses membres.



À sa première année d'existence, le conseil a approuvé un code d'éthique pour ses membres, veillé à l'adoption d'un règlement sur la faute professionnelle et travaillé ardemment pour s'assurer que les élèves de l'Ontario continuent à recevoir leur formation d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. Les comités du conseil ont travaillé sans relâche, traçant ainsi la voie pour les années à venir.

De nombreux membres de l'Ordre ont aussi pris le temps de participer aux groupes de discussion. En effet, l'Ordre a commencé à élaborer un cadre de formation. Bon nombre d'entre vous ont visité le site web de l'Ordre et répondu aux questions posées par le personnel de la Division des questions professionnelles. Après tout, nous sommes l'Ordre des enseignantes et des enseignants. Un ordre professionnel indépendant comme le nôtre a besoin de connaître le point de vue de ses membres.

Il est rassurant de savoir que de nombreux partenariats ont été forgés pendant cette première année. J'espère que vous continuerez à nous faire part de vos idées et suggestions, favorisant ainsi l'orientation future de notre profession.

On apporte au système scolaire des changements considérables et ce, à un rythme effréné. C'est pourquoi il est rassurant de savoir que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario existe à titre d'organisme voué à servir le public et à promouvoir le professionnalisme de ses membres, soit les enseignantes et les enseignants de l'Ontario.

La création, en juillet 1996, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, par l'adoption d'une loi à l'Assemblée législative, a marqué un tournant dans l'histoire de la profession enseignante. L'Ordre donne aux enseignantes et aux enseignants la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans l'avenir de leur profession. L'Ordre est un organisme professionnel, indépendant du gouvernement et responsable envers le public de réglementer la profession enseignante.

En 1997, soit notre première année complète à titre d'ordre professionnel, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a fait des progrès significatifs dans la réalisation de son mandat.

En janvier, le site Internet de l'Ordre a été remis en service afin de garder les membres mieux informés sur les aspects organisationnels. À la fin de 1997, le site avait reçu plus de 100 000 visites, allant ainsi bien au-delà de nos attentes.

En février, les enseignantes et enseignants ont participé à l'élection du premier conseil de gestion de l'Ordre. Bien que le scrutin par la poste pour élire les 17 membres ait posé un défi au plan organisationnel, il a tout de même permis à 52 642 enseignantes et enseignants de partout en Ontario de voter, soit un taux de participation supérieur à celui d'élections tenues par d'autres ordres professionnels.

En mai, les membres du nouveau conseil – ceux qui ont été élus et les 14 membres nommés par le gouvernement pour représenter le public – se sont réunis pour la première fois, la somme et la diversité de leur expérience en enseignement et dans d'autres domaines servant bien leurs nouvelles responsabilités. C'est à cette réunion que Donna Marie Kennedy a été élue présidente et que John Cruickshank a été élu vice-président. Le conseil a également créé cinq comités statutaires et trois comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil s'est réuni cinq fois en 1997 et les comités, eux, 24 fois.

L'Ordre a continué d'améliorer la communication avec ses membres avec la publication de *Pour parler profession/Professionally Speaking* en mai. Le magazine, publié en français et en anglais, constitue une importante source de renseignements sur les décisions prises par le conseil. Les contributions des enseignantes et des enseignants ont permis au magazine de refléter les idées, l'expérience et l'énergie de la profession.

Le 20 mai 1997, le dépôt du Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner a permis le transfert du ministère de l'Éducation et de la Formation à l'Ordre des fonctions liées à la formation à l'enseignement et à la compétence pour enseigner. En même temps, 300 000 dossiers

d'enseignantes et d'enseignants remontant jusqu'à 1910 ont été transférés à l'Ordre sur une variété de supports; le processus de mise à jour des dossiers a alors commencé.

Le 6 août, le premier certificat d'inscription et la première carte de compétence de l'Ordre ont été remis à Luci Loisi, une nouvelle diplômée. Elle a fait sa demande d'inscription à l'Ordre après avoir reçu son baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto.

En août, les membres en règle ont commencé à recevoir le certificat d'inscription et le carte de compétence; ces documents remplacent le brevet d'enseignement de l'Ontario. Les renseignements inscrits sur de nombreuses cartes reflétaient les erreurs d'entrée de données et l'absence pendant des années d'une mise à jour des dossiers. Ainsi, pendant sa première année de fonctionnement, l'Ordre a dû mettre sur pied une initiative de taille visant à mettre à jour les cartes de compétence et à corriger la base de données nouvellement acquise.

Lors de sa réunion de septembre, le conseil a approuvé un règlement qui définit la faute professionnelle pour les membres de l'Ordre. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses comités se serviront de ses définitions pendant les enquêtes et les audiences entourant les plaintes déposées contre les membres.

Le conseil suit de près les activités gouvernementales.

Le 20 octobre, la présidente du conseil a présenté la position de l'Ordre sur le projet de loi 160 au Comité permanent sur l'administration de la justice. La présidente a dit aux membres du comité législatif que quatre dispositions du projet de loi minaient le mandat de l'Ordre en matière de compétence pour enseigner et de qualifications. Dix jours plus tard, le gouvernement retirait ces quatre dispositions.

En décembre, le nombre de personnes affectées au service à la clientèle est passé de huit à douze pour répondre aux demandes qui souvent dépassent plus de 1 000 appels par jour. Ces appels proviennent des membres, des membres potentiels, des employeurs et du public.

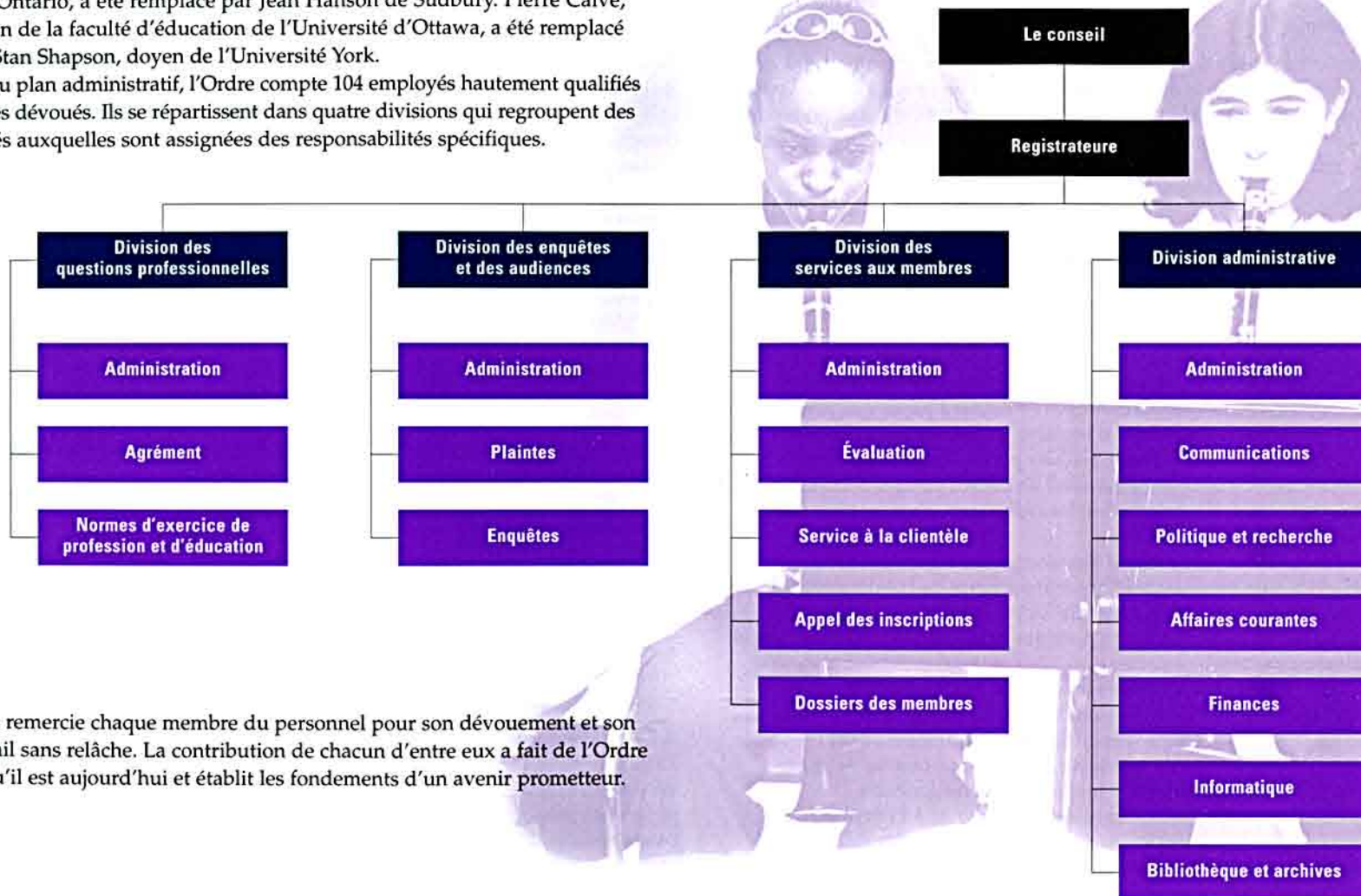
L'Ordre a reçu de nombreuses demandes tout au long de l'année de la part de personnes et groupes s'intéressant à l'éducation, notamment le gouvernement, les facultés d'éducation, les conseils scolaires, les organismes de conseillères et de conseillers scolaires, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses organismes membres, les associations d'intérêt pédagogique et les conseils d'école. Le modèle ontarien d'autoréglementation a également attiré l'attention ailleurs au Canada et à l'étranger; ainsi, l'Ordre a été l'hôte de nombreuses délégations.



La profession a continué sa croissance tout au long de 1997. Au 31 décembre, 165 099 enseignantes et enseignants s'étaient inscrits, faisant ainsi de l'Ordre l'organisme autoréglementé le plus important au Canada.

Deux membres du conseil ont donné leur démission en 1997. Nancy Hutcheson, de Thunder Bay, représentante des écoles élémentaires du nord de l'Ontario, a été remplacé par Jean Hanson de Sudbury. Pierre Calvé, doyen de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, a été remplacé par Stan Shapson, doyen de l'Université York.

Au plan administratif, l'Ordre compte 104 employés hautement qualifiés et très dévoués. Ils se répartissent dans quatre divisions qui regroupent des unités auxquelles sont assignées des responsabilités spécifiques.



Je remercie chaque membre du personnel pour son dévouement et son travail sans relâche. La contribution de chacun d'entre eux a fait de l'Ordre ce qu'il est aujourd'hui et établit les fondements d'un avenir prometteur.

Comité exécutif

Donna Marie Kennedy (présidente)	Kathleen McFadyen
John Cruickshank (vice-président)	George Merrett
Sandi Bell	Harry Mulvale
Paul Charron	Cecilia Reynolds
Michel Gravelle	Clarice West-Hobbs
Marilyn Laframboise	

Le comité exécutif veille aux affaires courantes de l'Ordre entre les réunions du conseil. Il est investi de la compétence du conseil en ce qui a trait à toute question urgente. Si le comité exécutif exerce sa compétence, il doit en rendre compte à la prochaine réunion du conseil. Le comité n'a pas la compétence de prendre, de modifier ou de révoquer un règlement ni un règlement administratif.

Activités du comité

En 1997, le travail du comité s'est centré sur la mise en place de la structure et des procédures de l'Ordre.

Trois comités ont été créés : le comité des élections, le comité de rédaction et le sous-comité consultatif sur les ressources humaines.

Le comité a également créé deux groupes de travail. Le premier a étudié la politique de rémunération des membres du conseil pour leur temps de préparation. Il a été décidé que les membres ne seraient payés que pour la préparation aux réunions des panels d'enquête. Le deuxième groupe de travail a élaboré un protocole à l'intention des porte-parole de l'Ordre.

Le comité a élaboré et proposé au conseil un code d'éthique à l'intention des membres du conseil. Ce code définit les obligations d'un membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

Pendant l'année, le comité exécutif s'est longuement penché sur le Règlement sur la faute professionnelle, sur le mémoire de l'Ordre présenté au Comité permanent étudiant le projet de loi 160 sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, ainsi que sur la politique entourant la vérification du casier judiciaire.

En novembre, le comité a approuvé la nomination d'un enquêteur en vertu de l'article 36 de la Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ce type d'enquête peut être amorcé par la registrature si elle croit qu'un membre de l'Ordre a fait preuve de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle.

Le comité exécutif a revu le rapport de chaque comité à l'intention du conseil et comblé les postes laissés vacants au sein des comités de discipline et d'agrément à la suite de la démission de membres du conseil.

Comité de discipline

George Merrett (président)	Jean Hanson
Kathleen McFadyen (vice-présidente)	Donna Marie Kennedy
Larry Capstick	Marilyn Laframboise
Paul Charron	Diane Leblovic
Wayne Cornack	Karen Mitchell
Solette Gelberg	

Le comité de discipline a pour mandat légiféré de statuer sur toute allégation de faute professionnelle ou d'incompétence de la part d'un membre de l'Ordre. La faute professionnelle est définie dans le règlement. Le comité compte sept membres élus et quatre membres nommés du conseil.

Les plaintes sont renvoyées au comité de discipline par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif. Toute décision se fonde sur la preuve déposée devant le comité pendant une audience. Habituellement, une audience est ouverte au public.

Si le comité trouve un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut choisir l'une des options suivantes :

- demander à la registrature de révoquer la carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre la carte de compétence pendant au plus 24 mois
- demander à la registrature d'imposer des conditions ou des limites à une carte
- imposer une pénalité suspendue qui peut être supprimée si le membre répond à certaines conditions dans un délai prescrit.

Si le comité trouve un membre coupable de faute professionnelle, il peut également prendre d'autres mesures :

- exiger que le membre soit réprimandé ou conseillé par le comité ou une personne le représentant; en outre, il peut voir cette pénalité inscrite au tableau, temporairement ou définitivement
- imposer une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$
- rendre publique son ordonnance, en partie ou en totalité, avec ou sans le nom du membre, dans la publication officielle de l'Ordre
- déterminer des coûts devant être payés à l'Ordre par le membre.

Activités du comité

Le comité de discipline s'est rencontré pendant trois jours en 1997. En outre, un sous-comité a effectué un travail de fond sur une série de règles de procédure proposées. Pendant l'ébauche de ces règles, le comité a étudié le processus d'enquête et d'audience du Comité des relations professionnelles et de discipline de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les membres du comité ont reçu la formation nécessaire pour mener des audiences et rédiger des décisions.

Le comité a aussi étudié attentivement la proposition de Règlement sur la faute professionnelle et fourni des commentaires en vue de sa modification.

Comité d'enquête

Harry Mulvale (président) Lynn Daigneault
John Cruickshank (vice-président) Michel Gravelle
Jackie Breithaupt Alfred Lorenzi
Doug Carter

Le comité d'enquête est un comité statutaire qui fait enquête sur les plaintes en matière de faute professionnelle, d'incompétence et d'inaptitude professionnelle.

Le comité compte cinq membres élus et deux membres nommés du conseil.

Les plaintes peuvent provenir du public (y compris des élèves et des parents), des membres de la profession, du ministre de l'Éducation et de la Formation et de la registrateur.

Une allégation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle fait l'objet d'une enquête en profondeur par le comité avant qu'il ne prenne une décision. Le comité détermine si la question doit être renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience.

Le comité d'enquête a la compétence :

- de rejeter une plainte
- de donner un avertissement à un membre
- de renvoyer une plainte au comité de discipline en vue d'une audience
- de renvoyer une plainte au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience
- de prendre les mesures appropriées et ce, conformément à la loi.

Traitement d'une plainte

L'Ordre a obtenu en mai la compétence pour amorcer des enquêtes. Le comité s'est rencontré à trois reprises pendant l'année et a tenu une réunion de panel d'enquête. Près de la moitié des plaintes étaient liées à des accusations criminelles ou à des condamnations réputées avoir une incidence sur le caractère approprié du membre à enseigner. Les délits en question étaient principalement de nature sexuelle.

Le Règlement sur la faute professionnelle est entré en vigueur le 4 décembre, permettant ainsi au comité de commencer à prendre des décisions à la suite des enquêtes. Sept cas ont été étudiés et six d'entre eux ont été renvoyés au comité de discipline en vue d'une audience; dans l'autre cas, le membre a reçu un avertissement.

Les décisions et avis émis par le comité, en particulier les avertissements, devraient jouer une fonction éducative pour les membres.

Le comité a approuvé la diffusion de deux dépliants qui informent les membres de la profession et le public.

Voici un sommaire des statistiques sur les plaintes.

Statistiques sur les plaintes

Origine des plaintes	Nombre	Pourcentage
*Ministre / FEO	11	20,3
Conseils scolaires et employeurs	20	37,0
Parents	15	27,8
Élèves	3	5,6
Ministre de l'Éducation et de la Formation	1	1,9
Registrateur	1	1,9
Membres de l'Ordre	3	5,5
Total	54	100,0

**Ces plaintes avaient été déposées à la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), par les conseils scolaires et par les employeurs conformément à la législation alors en vigueur.*

Nature des plaintes	Nombre	Pourcentage
Accusation criminelle ou condamnation	26	48,2
Conduite verbale inappropriée	6	11,1
Conduite physique inappropriée	4	7,4
Aptitude professionnelle	5	9,3
Acte sexuel inapproprié :		
aucune accusation criminelle	4	7,4
Autre	9	16,6
Total	54	100,0

Décision relative aux plaintes

Renvois au comité de discipline	6
Avertissement	1

Autres activités

En 1997, le comité a élaboré des lignes directrices, une politique et des procédures qui serviront à mener les enquêtes et à prendre des décisions. Pour l'élaboration des procédures, le comité s'est fié aux connaissances et à l'expérience du personnel et du conseiller juridique, ainsi qu'aux procédures en vigueur dans d'autres ordres professionnels.

Les membres du comité et le personnel ont reçu une formation sur la prise de décision, sur le processus d'enquête et se sont familiarisés avec la législation en matière d'éducation et d'autoréglementation. Cette formation est un processus continu.

Les membres du comité ont participé à l'élaboration du Règlement sur la faute professionnelle.

Le comité est également en voie d'élaborer un mécanisme de règlement à l'amiable. L'Ordre se servira de ce mécanisme pour régler tout litige entre une partie plaignante et un membre de l'Ordre et ce, à titre d'alternative à d'autres modes de règlement.

Le comité et le personnel ont fait un exposé à des groupes représentant la profession, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants, les parents et le grand public.

Comité d'aptitude professionnelle

Marilyn Laframboise (présidente)	Frances Thorne
Nicholas Myrhorod (vice-président)	Clarice West-Hobbs
Cecilia Reynolds	

Le comité d'aptitude professionnelle a pour mandat légiféré de statuer sur toute allégation d'inaptitude professionnelle d'un membre de l'Ordre. Une instance peut être renvoyée au comité par le comité d'enquête, le conseil ou le comité exécutif. Le comité se compose de trois membres élus et de deux membres nommés du conseil.

Sur réception d'une plainte, le comité tient une audience pour déterminer s'il existe des conditions physiques ou mentales ou encore des troubles qui rendent un membre inapte à l'exercice de ses fonctions. Une audience n'est habituellement pas ouverte au public.

Si le comité trouve un membre inapte à l'exercice de ses fonctions, il peut :

- demander à la registrature de révoquer sa carte de compétence
- demander à la registrature de suspendre sa carte de compétence pendant au plus 24 mois
- demander à la registrature d'imposer des conditions ou des limites à sa carte
- imposer une pénalité suspendue qui peut être supprimée si le membre répond à certaines conditions dans un temps donné.

Activités du comité

En 1997, le comité s'est réuni trois fois et à établi le fondement de son fonctionnement. Il a effectué un survol du processus de la prise de la plainte, de l'enquête et de l'audience. Il a aussi élaboré une ébauche des règles de procédure sur la tenue d'une audience. Pendant l'élaboration de ces règles, le comité a étudié ce qui se fait actuellement dans les ordres professionnels de la santé en Ontario. Les membres du comité ont également reçu la formation pour la tenue d'audiences, la prise de décision et la rédaction de décision.

Comité d'appel des inscriptions

Michel Gravelle (président)	Doug Carter
Nicholas Myrhorod (vice-président)	George Merrett
Jackie Breithaupt	

Toute personne à qui l'inscription à l'Ordre a été refusée ou à qui on impose des restrictions peut interjeter appel de cette décision auprès du comité d'appel des inscriptions. Le comité compte trois membres élus et deux membres nommés du conseil.

Le comité s'est rencontré pendant deux jours en mai pour élire un vice-président et pour assister une séance d'orientation sur l'évaluation des qualifications requises pour enseigner. En outre, les membres ont assisté à une séance de formation sur le droit administratif.

Aucune demande d'appel d'inscription n'a été reçue en 1997.

Comité d'agrément

Cecilia Reynolds (présidente)	Stan Shapson
Larry Capstick (vice-président)	John Slade
Wayne Cornack	David Somer
Lynn Daigneault	Frances Thorne
Donna Marie Kennedy	

Le mandat du comité d'agrément est d'élaborer un processus d'agrément de chaque programme de formation à l'enseignement en Ontario et de son fournisseur. Ce travail est à la fois nouveau et innovateur; auparavant, les programmes de formation à l'enseignement n'étaient jamais agréés.

En Ontario, neuf facultés d'éducation et une école des sciences de l'éducation offrent des programmes de formation initiale à l'enseignement. On compte également une vaste gamme de programmes de perfectionnement professionnel et de fournisseurs. Le comité a décidé de donner la priorité à l'élaboration d'un processus d'agrément des programmes de formation initiale. Le comité compte cinq membres élus et quatre membres nommés du conseil.

Activités du comité

Le comité d'agrément s'est rencontré trois fois en 1997. Pour faciliter son travail, il a créé deux sous-comités qui se composent de personnes représentant l'Ontario Association of Deans of Education (OADE) et de membres de l'Ordre.

Voici quels sont les membres externes des sous-comités :

Michael Awender, doyen, faculté d'éducation, Université de Windsor

R. Terrance Boak, doyen, faculté d'éducation, Université Brock

Rebecca Coulter, vice-doyenne, faculté d'éducation,
Université Western Ontario

John Dunscombe, enseignant, Conseil de l'éducation de West Parry Sound

Jean Handscombe, faculté d'éducation, Université York

Eleanor Newman, surintendante, Conseil de l'éducation du
comté de Leeds-Grenville

Janet Ouellette, directrice, Conseil des écoles séparées catholiques de Windsor

Robert Pellerin, enseignant, Conseil de l'éducation du comté de Simcoe

Stan Shapson, doyen, faculté d'éducation, Université York

Les sous-comités ont été en communication étroite avec le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation pendant la discussion entourant les thèmes des normes d'exercice.

Sous-comité sur l'étude des programmes de formation initiale

L'Ordre a effectué une importante collecte de données en 1997. Des lettres ont été envoyées aux établissements de langue française et anglaise et aux organismes d'agrément de partout dans le monde. Ces lettres demandaient des renseignements sur les programmes et les exigences. Le sous-comité a ensuite élaboré des critères pour les programmes en fonction des exigences de l'Ontario.

Ces critères ont été intégrés aux tendances et aux thèmes soulevés dans le cadre du travail du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

Sous-comité d'agrément

La tâche du sous-comité était d'élaborer une ébauche de processus d'agrément des programmes de formation initiale des facultés d'éducation de l'Ontario. Il a commencé son travail en recueillant des données d'autres ordres professionnels en Ontario, ainsi que d'organismes de réglementation de la profession enseignante d'autres territoires de compétence.

Le processus d'agrément couvre tous les aspects d'un programme de formation à l'enseignement : lieu physique; ressources à la recherche à l'intention des étudiantes et étudiants et du corps professoral; liens entre le corps professoral et le personnel enseignant associé; durée et coût du



programme; et réalisation par les programmes des thèmes soulevés par le comité des normes d'exercice.

Un modèle d'agrément a été élaboré et sera mis à l'essai dans trois universités : Laurentienne, Nipissing et Queen's.

Il s'est tenu une vaste consultation auprès des deux facultés et de l'école des sciences de l'éducation, y compris des réunions mensuelles avec les doyennes et doyens et les membres du corps professoral ou leurs représentants. Cette consultation a permis un dialogue continu et une mise en commun des renseignements.

Le personnel de l'Ordre et les membres du comité ont également rendu visite à d'autres facultés pour expliquer leur travail. En outre, ils ont fourni des mises à jour mensuelles lors des réunions de l'OADE.

L'ébauche du processus d'agrément a été présentée au comité d'agrément à la fin de 1997.

Le comité d'agrément prévoit créer des panels qui, en 1998, iront passer quatre jours dans chacune des facultés d'éducation retenues afin de rencontrer l'administration, le personnel de la faculté, le personnel enseignant associé et les étudiantes et étudiants.

Sous-comité d'agrément des programmes de perfectionnement professionnel

En septembre, l'Ordre a tenu trois séances d'information à l'intention des associations d'intérêt pédagogique, des facultés d'éducation, des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, des collèges communautaires, des organismes privés et autres et des conseils scolaires. Ces séances portaient sur le perfectionnement professionnel. L'information recueillie pendant ces séances a été diffusée à l'ensemble des membres de l'Ordre au moyen du site web.

Le sous-comité d'agrément des programmes de perfectionnement professionnel a été créé pour revoir les données et formuler des recommandations sur les critères d'évaluation des fournisseurs possibles. Ce travail se poursuit.

Voici quels sont les membres externes de ces sous-comités :

Elizabeth Falco, enseignante, Trinity College School, Port Hope

William Gerth, directeur, Central Huron Secondary School, Quinton

Hélène Koscielniak, surintendante, Conseil des écoles séparées catholiques
du district de Kapuskasing

Joanne Quinn, directrice de l'éducation permanente, Institut d'études
pédagogiques de l'Ontario

Laverne Smith, doyen, faculté d'éducation, Université de Nipissing

Rochelle Williams, enseignante, Westview Family Blue Haven Centre,
North York

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Clarice West-Hobbs (présidente)
Frances Hill (vice-présidente)
Liz Barkley
Sandi Bell
Margaret Dempsey

Diane Leblovic
Harry Mulvale
William Rogers
Anthony Saldanha

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation informe le conseil sur l'élaboration :

- de normes d'exercice pour les programmes de formation initiale à l'enseignement et de perfectionnement professionnel
- d'un cadre de formation provincial pour appuyer les normes d'exercice et pour favoriser l'acquisition continue de compétences chez les membres de l'Ordre.

Le comité compte cinq membres élus et quatre membres nommés du conseil.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation s'est rencontré trois fois en 1997. Quatre sous-comités se penchent sur des tâches particulières. Deux de ces sous-comités se concentrent sur les normes d'exercice de la profession enseignante; les deux autres ont amorcé le travail dans le domaine du perfectionnement professionnel et du cadre de formation. Chacun de ces sous-comités compte deux membres de l'Ordre qui ont une expertise dans le domaine.



Voici quels sont les membres des sous-comités.

Formation initiale à l'enseignement : normes d'exercice

Sandi Bell, Margaret Dempsey, Clarice West-Hobbs
Arlene Campbell, directrice adjointe intérimaire, Conseil scolaire de district de Toronto

Jacqueline Harris, directrice des cours, Université York

Cadre de formation

Liz Barkley, Frances Hill, Diane Leblovic

Kevin Crouse, directeur adjoint, Conseil scolaire de district de Hamilton-Wentworth

Jacqueline Levesque, directrice, Centre de leadership en éducation

Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision : normes d'exercice

Margaret Dempsey, Frances Hill, William Rogers
Lynda Palazzi, surintendante des écoles, Conseil scolaire de district de Peel
Carole Weir, directrice de l'éducation, Conseil scolaire de district catholique de Superior North

Perfectionnement professionnel : normes d'exercice

Liz Barkley, Harry Mulvale, Anthony Saldanha
Lori Barkans, enseignante, Conseil scolaire de district de Grand Erie
Michael Prendergast, enseignant, Conseil scolaire de district de Hastings et Prince Edward

Le comité et le personnel de l'Unité ont effectué une revue de la littérature nationale et internationale sur les normes d'exercice. Ils ont relevé plusieurs thèmes communs. Le comité a déterminé que ces thèmes serviraient de fondement de la conversation avec les membres de l'Ordre et le public sur ce que devraient signifier les normes d'exercice dans le contexte de l'éducation en Ontario.

Le comité a entrepris une recherche exhaustive et intégrée pour s'assurer que les membres de l'Ordre et le public auront l'occasion de fournir des données qui faciliteront l'élaboration des normes et du cadre de formation. La recherche s'effectue à partir de groupes de discussion,

d'entrevues individuelles, de discussions dirigées et du site web pour la collecte de données. On mettra également à l'essai un questionnaire qui sera largement diffusé en 1998. Toutes ces données appuieront le travail du comité qui prépare la première ébauche des normes et du cadre de formation, laquelle sera étudiée par le conseil de gestion.

Le comité a préparé du matériel qui appuie l'exploration de questions liées à l'élaboration des normes d'exercice de la profession et du cadre de formation. Ce matériel a été largement diffusé.

Le comité prévoit présenter à la réunion du conseil de décembre 1998 une ébauche des normes d'exercice pour la profession enseignante et un rapport provisoire sur le cadre de formation. C'est à cette occasion que le comité fera la recommandation d'un processus pour la deuxième étape de la collecte de données et de la consultation avec les membres de l'Ordre et du public.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation tient à remercier les nombreux membres de l'Ordre et du public qui ont consacré du temps à cette étape de son travail. Le processus de collecte de données demeure inestimable et fournit l'orientation à l'élaboration des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

Comité des élections

Doug Carter (président)
Frances Hill (vice-présidente)
George Merrett

Nicholas Myrhorod
John Slade

Le comité des élections est un comité spécial du conseil qui formule des recommandations relativement aux règlements et aux règlements administratifs régissant l'élection du conseil. Pendant une année électorale, il supervise également le processus électoral. Le comité compte trois membres élus et deux membres nommés du conseil.

Les membres de ce comité ont été nommés en septembre 1997. Étant donné que le règlement régissant la première élection est arrivé à échéance en 1997, la tâche du comité est de proposer un nouveau règlement qui régira la deuxième élection du conseil en l'an 2000.

Sous-comité consultatif sur les ressources humaines

Michel Gravelle (président)
Sandi Bell

Kathleen McFadyen

Le sous-comité donne son avis à la registrare et au comité exécutif en matière de ressources humaines, notamment la revue annuelle de la rémunération, le régime de retraite et les avantages sociaux, la gestion du rendement, ainsi que le plan de reconnaissance du personnel.

Comité de rédaction

Marilyn Laframboise (présidente)
Liz Barkley
Wayne Cornack

Diane Leblovic
Karen Mitchell

Le comité a pour responsabilité de superviser la publication du magazine trimestriel de l'Ordre, *Pour parler profession/Professionally Speaking*, ainsi que d'élaborer une politique en matière de publicité; il étudie également les articles soumis en vue de leur publication. Le magazine est distribué automatiquement à chaque membre.

Comité des finances

Paul Charron (président)
Solette Galberg (vice-présidente)
John Cruickshank

Frances Hill
Anthony Saldanha

Le comité des finances donne au conseil des avis sur les questions financières de l'Ordre et agit comme comité de vérification. Toutes les recommandations du comité doivent recevoir l'approbation du conseil de qui relève, ultimement, les questions financières de l'Ordre.

Le comité formule des recommandations relativement au plan financier à long terme et au fonctionnement de l'Ordre. Il détermine les principes et lignes directrices utilisées dans l'établissement du budget annuel, supervise la préparation du budget et étudie les rapports financiers provisoires afin de s'assurer de leur conformité au budget et que le compte rendu à l'Ordre se fait dans les règles.

À titre de comité de vérification, le comité des finances revoit, avec la direction et les vérificateurs externes, les états financiers annuels et formule des recommandations sur la comptabilité, la transparence financière et les procédures de vérification interne de l'Ordre.

Le comité étudie les propositions en matière de cotisation annuelle et d'autres droits et formule des recommandations à cet égard. Il supervise également l'élaboration d'une politique de dépenses, de lignes directrices en placement et de gestion des principaux risques financiers.

Activités du comité

Lors de sa réunion inaugurale, le conseil a demandé au comité d'étudier le budget de fonctionnement de 1997; ce qu'il a fait en mai et en juin. Il a recommandé l'approbation du budget et a élaboré une série d'objectifs financiers auxquels il se conforme pour la supervision des questions financières de l'Ordre, notamment :

- *Les services seront suffisamment financés afin de répondre aux exigences légiférées.* La Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario détermine les responsabilités et les obligations de l'Ordre. Les plans financiers de l'Ordre fourniront des ressources suffisantes à cet égard.
- *La cotisation et les droits seront établis à des niveaux raisonnables.* La cotisation annuelle demeurera au taux le plus faible possible et ce, conformément aux autres objectifs financiers.
- *Des ressources financières seront accumulées pour garantir la stabilité et l'indépendance.*

Bien qu'il ait été créé par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, l'Ordre est un organisme indépendant sans capital social. Au plan financier, cela requiert l'accumulation de ressources financières suffisantes, qui ne peuvent se fonder sur l'emprunt, afin que l'Ordre puisse avoir la capacité de répondre à des risques inattendus, de tirer profit des occasions qui s'offrent à lui et de stabiliser la cotisation annuelle.

Le comité a revu les états financiers vérifiés de 1996 et recommandé leur approbation par le conseil. Le processus budgétaire de 1998 a commencé en août. Le conseil a approuvé le budget final en décembre.

Le comité a aussi étudié les questions en matière de politique financière liées aux déplacements, aux assurances et aux placements.

Le comité compte trois membres élus et deux membres nommés du conseil.

Direction

Les états financiers de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont préparés par la direction de qui relèvent l'intégrité, l'objectivité, la fiabilité et la justesse des données présentées, y compris des montants qui, par nécessité, se fondent sur les estimés et les décisions prises à la lumière des transactions et des événements courants.

En déléguant la responsabilité de l'intégrité et de la présentation des états financiers, l'Ordre établit un système de contrôle conçu pour garantir que les transactions ont été autorisées, que l'avoir est préservé et que les dossiers sont maintenus. Ces contrôles comprennent des normes de qualités dans l'embauchage et la formation du personnel, une répartition efficace des responsabilités et la transparence du rendement dans ces domaines de responsabilité.

Conseil et comité des finances

Le conseil de l'Ordre est responsable de revoir et d'approuver les états financiers annuels ainsi que de superviser la responsabilité de la direction de préparer et de présenter l'information financière et de maintenir des contrôles internes. Le comité des finances, composé de cinq membres du conseil, aide le conseil à se conformer à ses responsabilités et à effectuer les tâches d'un comité de vérification. Voici un aperçu du rôle du comité.

- revoir, avec la direction et le vérificateur externe, les états financiers et les résultats de l'examen du vérificateur ainsi que recommander les états financiers annuels aux fins de l'approbation du conseil
- étudier, avec la direction et le vérificateur externe, toute question ayant une incidence sur la conformité des méthodes du conseil en matière de comptabilité, de transparence financière et de contrôle interne
- étudier, avec la direction, la politique financière eu égard aux lignes directrices en matière de dépenses, d'investissement et de gestion des principaux risques financiers de l'Ordre.

Vérificateur externe

Le vérificateur externe de l'Ordre est Coopers & Lybrand, cabinet de vérification indépendant, nommé par le conseil. Sa responsabilité est de rendre compte au comité des finances, au conseil et aux membres de la présentation des états financiers de l'Ordre. Il s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un examen conforme aux principes de vérification généralement reconnus. Le vérificateur a un libre accès aux membres du comité des finances pour discuter de la vérification et des constatations connexes eu égard à l'intégrité de la transparence financière de l'Ordre et de la conformité des contrôles internes du système.



Rapport du vérificateur

Le 13 mars 1998

À l'attention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario,

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 1997, ainsi que les états des résultats et de l'avoir des membres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés
Toronto, Ontario

Bilan au 31 décembre 1997

(en milliers de dollars)

	1997	1996
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 582	415
Comptes à recevoir	110	21
	1 692	436
Charges reportées – coûts des élections (note 2)	330	363
Charges reportées – inscription des membres (note 2)	742	819
Biens immobilisés (notes 2 et 3)	5 248	1 538
	8 012	3 156
Passif et avoir des membres (déficit)		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 486	1 630
Montant dû à la province de l'Ontario (note 4)	–	1 701
Contrats de location-acquisition (note 5)	130	–
Avantage incitatif relatif à un bail (notes 2 et 6)	2 955	1 178
	4 571	4 509
Avoir des membres (déficit)		
Affectation pour fonds de roulement (note 7)	2 500	–
Solde non affecté	941	(1 353)
	3 441	(1 353)
	8 012	3 156

Approuvé par le conseil




présidente

registrateure

Résultats et avoir des membres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997

(en milliers de dollars)	1997	1996
Produits		
Cotisation annuelle	14 771	—
Autres droits	396	—
Intérêts et revenus divers	178	4
	15 345	4
Charges		
Rémunération du personnel	5 328	208
Conseil et comités	148	—
Prestation de services aux membres	1 221	150
Discipline et perfectionnement professionnel	105	—
Soutien au fonctionnement	2 666	273
Honoraires	272	—
Financement	68	22
Amortissement des immobilisations	743	—
	10 551	653
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	4 794	(649)
Frais d'établissement initiaux virés par la province de l'Ontario	—	(704)
Avoir des membres au début de l'exercice	(1 353)	—
Avoir des membres à la fin de l'exercice (déficit) (note 7)	3 441	(1 353)

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997

(en milliers de dollars)	1997	1996
Augmentation (diminution) des liquidités		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	4 794	(649)
Éléments sans incidence sur les liquidités	728	—
Variation nette des éléments hors-liquidités du fonds de roulement	(233)	1 609
	5 289	960
Activités d'investissement		
Charges reportées – inscription des membres	(67)	(819)
Charges reportées – coûts des élections	(72)	(363)
Améliorations locatives	(2 753)	(1 043)
Mobilier et équipement de bureau	(1 192)	(495)
Contrat de location d'équipement (ordinateurs)	(260)	—
Frais d'établissement initiaux virés par la province de l'Ontario	—	(704)
	(4 344)	(3 424)
Activités de financement		
Montant dû à la province de l'Ontario	(1 701)	1 701
Avantage incitatif relatif à un bail	1 793	1 178
Contrats de location-acquisition	130	—
	222	2 879
Augmentation des liquidités au cours de l'exercice	1 167	415
Liquidités au début de l'exercice	415	—
Liquidités à la fin de l'exercice	1 582	415

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997

(en milliers de dollars)

1. Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer la pratique de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. En voici les principaux éléments.

a Charges reportées – coûts des élections

L'élection du conseil de gestion a lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat de trois ans des membres élus.

b Charges reportées – inscription des membres

Pour créer un tableau initial des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et en a vérifié l'admissibilité avec les dossiers du ministère de l'Éducation et de la Formation. Ces charges initiales sont amortissables sur une période de six ans à compter de l'année 1997.

c Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs	33 1/3 % par année
Mobilier et équipement	10 % par année
Améliorations locatives	selon la durée du bail

d Avantage incitatif relatif à un bail

Comme il est précisé à la note 6, l'Ordre amorti l'avantage incitatif relatif à un bail pendant la durée de celui-ci.

e Sans but lucratif

L'Ordre étant un organisme sans but lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur le revenu.

3. Biens immobilisés

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	1 474	147	1 327	460
Équipement	252	27	225	75
Ordinateurs en location	260	84	176	—
Améliorations locatives	3 756	236	3 520	1 003
	5 742	494	5 248	1 538

Les biens immobilisés ont été acquis par l'Ordre aux fins de l'installation de ses locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto.

4. Montant dû à la province de l'Ontario

Conformément à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, l'Ordre est responsable d'assumer les coûts attribuables à la constitution et s'est prévalu du financement de son fonctionnement par voie d'emprunts au ministère de l'Éducation et de la Formation. L'Ordre s'est acquitté de cette obligation le 29 juillet 1997.

5. Contrats de location-acquisition

L'Ordre a acquis des ordinateurs et d'autres articles d'équipement de bureau à la suite d'ententes de location. Au 31 décembre 1997, l'Ordre s'était engagé à payer 208 000 \$, au titre de baux de location. Les taux effectifs d'intérêts afférents à ces obligations varient de 6,4 pour cent à 7 pour cent. Voici quels sont les versements minimums à verser au cours des prochaines années :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre 1998	78
Exercices subséquents	
1999	83
2000	47
	130
Total	208

6. Engagements

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 septembre 2012. Le bail couvre les locaux situés au 121 rue Bloor est à Toronto. En plus d'une période sans loyer à payer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimé à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$ remboursables avec les versements du loyer.

Voici à combien s'élève le loyer annuel estimé, y compris une disposition relative aux charges de fonctionnement en vertu du bail :

	\$
Exercice terminé le 31 décembre	
1998	1 078
1999	1 078
2000	1 078
2001	1 078
2002 à 2012	13 080
	17 392

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables agréés, l'Ordre inscrira aux livres un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages des améliorations locatives pendant la même période et ce, à compter de l'exercice de 1997.

7. Affectation pour fonds de roulement

Le conseil de l'Ordre a affecté une portion de l'avoir des membres afin de maintenir un fonds de roulement adéquat, assurant ainsi la continuité du fonctionnement.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme aux états financiers de l'exercice 1997.

STATISTIQUES

Membres de l'Ordre

(comprend les membres en règle seulement)

Sexe et langue

Homme	Anglais	50 237
Homme	Français	2 681
Femme	Anglais	104 443
Femme	Français	7 738
Total		165 099

Distribution géographique

par zone électorale de l'Ordre

Nord	15 905
Sud-est	28 731
Centre	64 396
Sud-ouest	55 217
À l'extérieur de la province	570
À l'extérieur du pays	280
Total	165 099

Répartition des membres de l'Ordre selon l'âge

Plage d'âge	Homme	Femme
20 à 30 ans	5 247	17 107
31 à 40 ans	11 438	26 750
41 à 50 ans	18 675	42 157
51 à 60 ans	16 219	24 434
Plus de 60 ans	1 144	1 882
Total	52 723	112 330

(On compte 46 membres dont la date de naissance est inconnue ou erronée.)

Changements au cours de 1997

Démission	3 360
Révocation	2
Suspension	0
Suspension pour non-paiement de la cotisation	6 357
Remise en vigueur après paiement en 1997	0

Sommaire des inscriptions en 1997

Évaluations – extérieur de la province et du pays	1 137
Personnes formées au Canada	345
Personnes formés à l'extérieur du Canada	792
Comprend :	
Attestations d'admissibilité	748
Cartes de compétence temporaire	278
Demandes rejetées	111
Personnes nouvellement diplômées de l'Ontario	3 814
Remplacements de l'attestation d'admissibilité par	
une carte de compétence temporaire	631
Prolongations de la carte de compétence temporaire	435
Remplacements de la carte de compétence temporaire	
par une carte de compétence	647

Les chiffres reflètent l'année civile 1997.

Ces données sont tirées du tableau des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des dossiers financiers de l'Ordre et du fichier de l'Unité d'évaluation.